

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	16.09.2024	Folio n°
	Délibération	2024-73	
	Nature	1.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

Syndicat Mixte
Normand'Innov

Siège Social
Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 15 DU 16.09.2024
3 questions numérotées 2024-71 à 2024-73

DELIBERATION

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN VUE DE PREPARER LA FIN DE LA DSP « GESTION ET EXPLOITATION D'UN CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES » ET DE DETERMINER LE FUTUR MODELE D'EXPLOITATION PRINCIPES

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les Locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN – Présidente du Syndicat Mixte.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémie PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Jérôme NURY Alain LANGE Yves GOASDOUE	Sylvie THIEULENT José COLLADO Béatrice GUYOT	Ensemble de la séance

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusés : Julie BARENTON-GUILLAS et Lori HELLOCO (ensemble de la séance)

Absents : Jacques FORTIS et Gilles RABACHE (ensemble de la séance)

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 10	2024-71 à 2024-73	6	6
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
10.09.2024	10 H 05	Béatrice GUYOT	11 H 45	19.09.2024	20.09.2024

RAPPORT

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	15	16.09.2024	N° d'ordre	N° délibération
				3	2024-73

OBJET	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN VUE DE PREPARER LA FIN DE LA DSP « GESTION ET EXPLOITATION D'UN CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES » ET DE DETERMINER LE FUTUR MODELE D'EXPLOITATION – PRINCIPES
-------	---

YZ/EA

Chers collègues,

Lors du Conseil Syndical en date du 22 mars 2023, nous avons acté la mise en place d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage portant sur :

- un bilan juridique, économique, technique et financier des DSP du CED 1 et de la plateforme collaborative CED 2,
- la préparation des scénarios de gestion,
- l'accompagnement dans la mise en œuvre du futur mode de gestion avec des propositions articulant le CED 1 et le CED 2.

Cette AMO prévoit une tranche ferme :

- l'audit des contrats de DSP en cours et analyse de la performance de l'exploitation des services,
- la présentation et analyses des modes de gestion envisageables.

Et 3 tranches optionnelles :

- assistance pour la reprise du ou des services en régie,
- assistance à la mise en place d'un nouveau mode de gestion externalisée,
- assistance pour l'articulation entre les deux services du CED dans l'intérêt du syndicat mixte.

Les cabinets Calia Conseil, YoobakY et Admys Avocats ont ainsi été mandatés pour un budget de 48.300 € TTC.

Le groupement CALIA – ADMYS avocats – Yoobaky a présenté une ambition stratégique pour le développement du CED (étude Yoobaky) et les différents modes de gestion envisageables.

Normand'Innov s'oriente vers la validation de l'ambition de développement proposée par Yoobaky et un mode de gestion de type économie mixte pour assurer le portage de cette ambition en lien avec le privé qui apporte sa capacité d'innovation.

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	16.09.2024	Folio n°
	Délibération	2024-73	
	Nature	1.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

Deux options restent en lice en termes de mode de gestion :

1. La SEM, qui consiste à choisir en amont les investisseurs avec lesquels le syndicat souhaite travailler.
 - Avantage : le choix des partenaires en amont.
 - Inconvénient : le risque que la SEM ne présente pas la meilleure offre au moment de la procédure de concession, et que le CED soit porté par un privé sans implication capitalistique du syndicat.
2. La SEMOP, qui consiste à retenir le partenaire investisseur à l'issue de la mise en concurrence.
 - Avantage : le syndicat a la garantie de figurer au capital de la société gestionnaire.
 - Inconvénient : le partenaire n'est pas choisi librement en amont mais sur dossier au cours de la procédure (meilleure offre).

Dans les deux cas, **les délais de mise en œuvre de la procédure (cf. diapos suivantes) sont incompatibles avec la date d'échéance du contrat CED1 au 15 mars 2025 et nécessitent la mise en place transitoire d'une régie à cette date**

Il est proposé de faire perdurer cette solution jusqu'à échéance du contrat CED2 afin de partir sur une concession unique.

L'une des tranches optionnelles du marché de mission de l'AMO doit enfin être reconfigurée pour accompagner le syndicat dans cette démarche comme suit :

Etape n°1: Analyse préalable comparative de la régie autonome et de la régie personnalisée
Analyse juridique détaillée des conséquences du passage en régie autonome ou personnalisée
Analyse comparative des scénarios possibles de régie(s) - approche multi-critères
Analyse de la soutenabilité budgétaire de la régie (modèle financier)
Restitution de l'analyse (visio)
Etape n°2: Création de la régie
Description détaillée des tâches à réaliser pour créer la régie et la rendre opérationnelle
Recueil des arbitrages et des attentes sur le fonctionnement de la régie et les modalités de gouvernance
Elaboration des documents nécessaires aux consultations CCSPL, CTP, etc.
Rédaction des statuts de la régie (sans règlement intérieur)
Etablissement du cadre comptable de la régie et calcul de la dotation initiale, écriture comptable
Assistance dans les délibérations préalables à la création de la régie

Le prix au global de 48.300 € TTC reste inchangé.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** les principes de gestion futur du CED tels qu'exposés ci-dessus.
- 2 - AUTORISER** la reconfiguration de la tranche optionnelle du marché public relatif à « l'assistance à la maîtrise d'ouvrage en vue de préparer la fin de la DSP et la gestion et exploitation d'un centre d'essais dynamiques » et de déterminer le futur modèle d'exploitation.
- 3 - AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE